

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	AIRENERGIE	Mobilair 21 (M 21)	CH 9052 03

Constructeur AIRENERGIE, 3, av. du Bataillon-Carmagnole-Liberté, F-69513 Vaulx-en-Velin / France

Identification sur la plaque du constructeur "M 21"
 devant le No. du châssis "21..." ou "VJ6B00550....."

Plaque constructeur à l'avant, à droite sur la carrosserie

Numéro du châssis en haut sur le timon

Importateur principal L. ELLGASS SA., Route de Bussigny, 1020 Renens / René LEHR, Baumaschinen, Passwangstrasse, 4225 Brislach

Véhicule homologué 21210

Châssis

Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension barres de torsion Direction -

Frein de service -

Frein d'arrêt mécanique, tambours, sur les 2 roues; câbles de sécurité (par l'importateur)

Carrosserie compresseur

Dimensions	intérieur	extérieur
Longueur	(timon réglable)	2600
Largeur		1020
Hauteur		1080
Porte à faux	av	av 1810
	ar	ar 790
Empattement		---
	Voies	av
Distance anneau axe	av	ar 1810
Distance pivot		axe ar ----

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	35	485	520
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	100	550	550
Pneus		135 R 13	
Pty / bar		- / 2,2	
Charge		630	
pour Vmax		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail

Marque LOMBARDINI Type 9LD561-2

Bruit à/min

Silencieux

Mesure des gaz

Déparasitage

Equipement

Feux rouges R-S1 (E)

Feux stop R-S1 (E)

Clignoteurs ar 2a (E)

Catadioptrés av I (E)

lat. -

ar III (E)

Feux de gabarit av -

lat. -

ar -

ar vers l'av -

Eclairage plaque -

Cale -

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Remorque de travail	Poids à vide	520
Marque et type	AIRENERGIE Mobilair 21	Charge utile	-----
FH-No CH	9052 03	Poids total	520
Carrosserie	compresseur		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

À noter dans le permis de circulation:

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: ...

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué par le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé

Lieu et date de l'homologation

Lausanne, 20.01.1986
Sta/jak

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation